



Conformément au mail de l'ARS du 30 décembre 2025, les nouveaux tarifs journaliers applicables à la Maison de Retraite Publique de Trélazé, sont fixés ainsi qu'il suit,
à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Tarifs journaliers

Hébergement	73,58 €
Participation forfaitaire	6,16 €
Total	79,74 €

Les tarifs des repas accompagnant à compter du 1^{er} janvier 2026 sont fixés à
7.50 € la semaine

9.50 € les dimanches hors jours de fête et jours fériés

12.50 € les jours de fête et jours fériés

4.50 € pour les enfants

Fait à Trélazé, le 20 janvier 2026.

Le Directeur,

E. GUEGNAUD